

***Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.***

Le SCSFiP est le seul syndicat **autonome**, indépendant de toute centrale syndicale et uniquement dédié à la défense des cadres supérieurs d'IP à AGFiP. Avec le SCSFiP, vous avez l'assurance que vos voix et vos messages sont et seront portés, car ce sont vos collègues IP, AFIPA, AFIP et AGFiP qui vous représentent.

Les organisations syndicales généralistes jouent leur rôle, et nous ne le nions pas, mais face à la complexité des situations et à la détermination de la Direction générale pour imposer à ses cadres supérieurs de nouvelles contraintes dans la gestion de leur carrière, c'est largement insuffisant.

**Il est illusoire d'imaginer pouvoir défendre toutes les causes en même temps.**

**En 2014, vous nous avez largement fait confiance. Avec 3 sièges en CAP n°2 IP-AFIPA (soit 50% du total !) et 1 siège en CAP n°1 AFIP-AGFiP, le SCSFiP est devenu la première organisation syndicale représentative des cadres supérieurs de la DGFIP. **Votre confiance est notre moteur.****

**Le bilan très positif de notre mandat :**

Être l'**OS la plus représentative en CAP**, cela signifie accompagner les collègues en maîtrisant leur dossier. Par leur expertise et leur connaissance des sujets, vos élus SCSFiP ont démontré durant ces quatre années leur capacité à discuter avec les services RH de la DGFIP pour **obtenir, à de nombreuses reprises, des évolutions favorables aux collègues**. La qualité de vos élus et le poids de votre confiance font toute la différence sur ces dossiers RH.

Dans le cadre du **protocole PPCR**, dispositif contesté par quasiment toutes les OS classiques, le SCSFiP s'est différencié en obtenant **à lui seul**, une modification du projet de reclassement des AFIPA. Grâce au SCSFiP et à ses études poussées sur le dossier, **les AFIPA échelon 2 à 4 ont ainsi évité de perdre entre 2 et 3 ans de carrière**.

Le SCSFiP s'est également **seul** opposé à un alignement des grilles indiciaires des **IDIV HC sur les IP** (1015 en ligne) alors que toutes les OS le demandaient. Nous avons obtenu l'annulation d'un tel alignement qui aurait été un préalable à une **fusion des deux grades que nous seuls refusons**.

Sur l'**accès aux postes comptables**, le SCSFiP, **et lui seul**, a fortement combattu la politique de quotas proposée par la Direction en demandant le respect de la **hiérarchie des grades**, seule règle juste et cohérente, quoi qu'en disent la Direction générale et les autres organisations syndicales. **Le SCSFiP continuera de le faire.**

**Rappelons qu'en appliquant une règle claire de priorité, ce serait plus de 50 nouveaux collègues IP ou AFIPA qui bénéficieraient chaque année d'indices HEA ou HEB et ainsi 50 places de plus qui seraient offerts à la sélection AFIPA et 50 places de plus au concours IP.**

**Nos principales revendications :**

1/ La mise en place d'une véritable **doctrine d'emploi** : à chaque poste et fonction doit correspondre un grade associé. Le SCSFiP refuse l'actuelle confusion qui se généralise entre les grades d'IDIV et d'IP. Nous demandons la création d'une cartographie nationale des postes associée à **une véritable logique de grade** ;

2/ Des **déroulés de carrière** maintenus et conformes aux engagements de la direction et aux aspirations des cadres supérieurs :

Pour les IP :

– Le SCSFiP demande que le **taux de promotion à AFIPA de 80 % soit garanti pour chaque vivier**, comme promis par la DG en 2014 ;

– Le SCSFiP demande la **priorité d'accès aux postes HEA** et l'**implantation de postes hors échelle administratif (HEA1 et HEA)** pour les IP. Ces derniers doivent correspondre à des positionnements et des fonctions spécifiques qui traduisent une progression dans la carrière.

**Tous les IP doivent finir leur carrière à l'indice HEA.**

Pour les AFIPA :

– Le SCSFiP demande que le volume de **promotion de 25 AFIPA à AFIP par an soit garanti ;**

Le **maintien d'un 2<sup>e</sup> passage à la sélection d'AFIP**, en cas d'échec, est indispensable sans supprimer le dispositif de 2<sup>e</sup> chance sur des postes aux choix.

– le SCSFiP demande que les **postes comptables HEB soient réservés exclusivement** aux AFIPA.

**Une majorité d'AFIPA doivent finir leur carrière à l'indice HEB**

3/ En matière de mutations, le SCSFiP demande la fin des gels de postes d'IP, et d'AFiPA qui bloquent durablement certaines destinations géographiques.

Le SCSFiP demande à la Direction générale de **revoir sa logique générale d'affectation au choix** (composition d'équipe en direction et choix des comptables). Elle constitue la 1<sup>ère</sup> étape d'une relation managériale de soumission, archaïque et anachronique.

### **Les chantiers qui nous attendent**

Face à l'ampleur des réformes qui sont annoncées, et qui auront de fortes conséquences sur votre vie professionnelle et vos parcours de carrière, le SCSFiP est votre meilleure garantie :

Sur le **RIFSEEP** : le SCSFiP soutient la non-application de RIFSEEP (rémunération au mérite) à la DGFIP, comme c'est le cas pour les Douanes. À défaut, comme pour le dossier PPCR, nous serons intransigeants sur le maintien dans le temps des indemnités et primes des cadres supérieurs.

Sur l'unification du réseau du recouvrement **DGFIP / URSSAF** : annoncée dans le cadre d'une future agence, cette fusion devra se faire dans l'intérêt des cadres supérieurs de la DGFIP (pas de fusion de grade IDIV/IP et harmonisation par le haut avec les cadres de l'URSSAF).

La possible fin de la **responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables** : le SCSFiP sera vigilant sur les évolutions que cela pourrait entraîner sur nos métiers. En matière indemnitaire, le SCSFiP veillera également à ce qu'un changement du régime de la RPP soit sans impact sur les rémunérations des cadres supérieurs.

Le recrutement de **contractuels** : inefficace, coûteux et vexatoire pour les cadres de la DGFIP. Le SCSFiP s'opposera avec la plus grande fermeté au recours massif à de tels recrutements.

La réforme des **retraites** : tout alignement public-privé devra se faire dans les deux sens, c'est-à-dire en prenant en compte l'intégralité du régime indemnités-primes des cadres et en s'assurant d'un accès le plus tôt possible aux indices.

La « **géographie revisitée** » : le concept présenté serait de « revitaliser » les villes moyennes en y transférant des services de la DGFIP. Le SCSFiP s'opposera à toute mutation forcée ou contrainte. Selon nous, l'évolution du réseau de la DGFIP doit plutôt s'inscrire dans une stratégie claire incluant une réflexion sur les métiers de demain à la DGFIP.

\*\*\*\*\*

**Le SCSFiP a démontré toute l'utilité d'une grande force syndicale autonome dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs d'IP à AGFiP.**

**Plus cette force syndicale sera représentée, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant vos carrières et vos conditions d'exercice au quotidien des missions de cadres supérieurs alors :**

**Votez pour vous, Votez SCSFiP**